



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 30 mai 1997 — N° 109

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

30 mai 1997

30 mai 1997

Le vendredi 30 mai 1997

N° 109

La séance est ouverte à 10 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 114 Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies.

La motion est adoptée.

Dépôt de documents

M. Simard, ministre des Relations internationales, dépose:

Copie d'une lettre, en date du 21 mai 1997, adressée à M. John Geddes, du journal *The Financial Post*, par M. Uwe Harnack, président de la Chambre canadienne allemande de l'industrie et du commerce inc., concernant un article publié dans ce journal au sujet de la récente mission au Canada de la Federation of German Industries.

(Dépôt n° 909-970530)

30 mai 1997

30 mai 1997

Dépôt de rapports de commissions

M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 27 mai 1997, a étudié en détail le projet de loi:

n° 103 Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives – Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 910-970530)

M. Gaulin (Taschereau), au nom de Mme Blackburn (Chicoutimi), dépose:

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 20, 21, 22, 27, 28 et 29 mai 1997, a tenu des consultations particulières sur le projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 911-970530)

M. Bordeleau (Acadie) dépose:

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 29 mai 1997, a étudié en détail le projet de loi:

n° 139 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières – Rapporté avec un amendement.
(Dépôt n° 912-970530)

M. Landry (Bonaventure) dépose:

Les rapports de la Commission des institutions qui a étudié en détail les projets de loi suivants:

Les 21, 22, 27 et 28 mai 1997:

n° 125 Loi modifiant diverses lois dans le but de prévenir la criminalité et d'assurer la sécurité

30 mai 1997

publique – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 913-970530)

Le 29 mai 1997:

n° 106 Loi modifiant la Loi sur la presse – Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 914-970530)

Dépôt de pétitions

M. Blais (Masson) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 300 citoyens et citoyennes du comté de Masson, concernant le maintien du choix entre la maternelle à temps plein et celle à mi-temps.

(Dépôt n° 915-970530)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gaulin (Taschereau) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 651 élèves du Centre Louis-Joliet, concernant la réforme de la sécurité du revenu.

(Dépôt n° 916-970530)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Jutras (Drummond) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 5145 citoyens et citoyennes du comté de Drummond, demandant que le secteur Acton demeure rattaché à la commission scolaire Des Chênes.

(Dépôt n° 917-970530)

Questions et réponses orales

30 mai 1997

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 170 à 173 et au 2^e alinéa de l'article 244 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des affaires sociales procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi n^o 144, Loi sur les prestations familiales, ainsi que sur le projet de loi n^o 145, Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance, les 5 et 6 juin 1997 et, à cette fin, entende les personnes et organismes suivants selon l'horaire précisé ci-après:

Le jeudi 5 juin 1997

- de 11 heures à 11 h 30, des remarques préliminaires;
- de 11 h 30 à 12 h 15, le Conseil de la famille;
- de 12 h 15 à 13 heures, le Conseil du statut de la femme;
- de 15 heures à 15 h 45, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), conjointement avec la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ);
- de 15 h 45 à 16 h 30, le Conseil du patronat;
- de 16 h 30 à 17 h 15, le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec;
- de 17 h 15 à 18 heures, la Fédération des unions de familles;

30 mai 1997

- de 20 heures à 20 h 45, la Fédération des femmes du Québec;
- de 20 h 45 à 21 h 30, l'Association de développement professionnel préscolaire du Québec;
- de 21 h 30 à 22 h 15, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (A.F.E.A.S.);
- de 22 h 15 à 23 heures, l'Association des éducateurs de la petite enfance;
- de 23 heures à 23 h 45, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec;

Le vendredi 6 juin 1997

- de 11 heures à 11 h 45, la Fédération de la garde en milieu familiale du Québec;
 - de 11 h 45 à 12 h 30, la Commission d'accès à l'information;
 - de 12 h 30 à 13 heures, Mme Ruth Rose, de l'Université du Québec à Montréal;
 - de 15 heures à 15 h 45, l'Alliance des garderies privées du Québec;
 - de 15 h 45 à 16 h 30, le Regroupement des garderies privées;
 - de 16 h 30 à 17 h 15, la Confédération des organismes familiaux du Québec;
 - de 17 h 15 à 18 heures, la Concertation inter-régionale des garderies du Québec;
 - de 20 heures à 20 h 30, M. André Lareau, de l'Université Laval;
 - de 20 h 30 à 21 heures, M. Jean-Yves Desgagnés, de la Coalition nationale sur l'aide sociale, conjointement avec Mme Claudette Champagne, du Front commun des personnes assistées sociales;
 - de 21 heures à 21 h 45, l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec;
 - de 21 h 45 à 22 h 15, M. Normand Vaillancourt, de la Coalition pour une vraie politique familiale;
 - de 22 h 15 à 22 h 45, M. Robert Baril, de l'Institut de recherche en politiques publiques;
 - de 22 h 45 à 23 h 15, des remarques finales;
- QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée

30 mai 1997

également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé des organismes bénéficiant de quarante-cinq minutes soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé des personnes bénéficiant de trente minutes soit de dix minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de vingt minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre de l'Éducation et ministre responsable de la Famille soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal;
 - la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 97, Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec.
-

30 mai 1997

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, propose que le principe du projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, dépose:

Copie d'une lettre, en date du 13 mai 1997, qu'il a reçue de M. Michel Philibert, président du Conseil permanent de la jeunesse, concernant le projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 918-970530)

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 121 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair le projet de loi n° 121 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Sur la motion de M. Boisclair, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 121.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

Le projet de loi n° 121 est adopté par la commission plénière, avec un amendement à l'article 14 de la version anglaise et un amendement à l'article 18.

30 mai 1997

Le projet de loi n° 121, tel qu'amendé, est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française.

Un débat s'ensuit.

À 13 h 03, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 01.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française.

30 mai 1997

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélanger, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 17 h 21, sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 3 juin 1997, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU